



Rapport d'activité 2018

N°3



Générateur participatif d'énergies en Côte-d'Or

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président **3**

pour témoigner sur une année de fonctionnement

Carte d'identité **4**

pour mieux connaître la SEML Côte-d'Or Énergies

Éolien **6**

pour utiliser l'énergie du vent

Photovoltaïque **8**

pour utiliser l'énergie du soleil

Méthanisation **10**

pour utiliser l'énergie de la matière organique

Hydraulique **10**

pour utiliser l'énergie de l'eau

Les chiffres **11**

pour faire les comptes

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

100 exemplaires - juillet 2019

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies

Développer les énergies renouvelables

grâce à un outil
d'investissement
ancré dans le territoire

Cette année encore, la SEML, n'a pas ménagé ses efforts pour développer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire au profit de la transition énergétique. Trois parcs éoliens et deux centrales hydroélectriques sont toujours en cours de développement, à des stades d'avancement différents.

Du côté du photovoltaïque, la SEML a concrétisé un important partenariat lui permettant

d'investir rapidement dans des centrales photovoltaïques en toiture. Elle est en effet entrée au capital de BF Énergie, une entreprise spécialisée dans le financement

Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Ainsi la SEML se dote d'un outil puissant de développement de projets. Six centrales sont d'ailleurs en cours de construction et je m'en félicite. Quatre fonctionnent déjà.

Un premier pas dans la méthanisation a été fait en participant activement à plusieurs réunions pour un groupement d'agriculteurs de la région beaunoise.

Au cours de l'année, des discussions ont été entamées en vue d'une augmentation de capital avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat d'énergies de la Haute-Saône pour déboucher sur un accord en 2019. Cela permettra ainsi à la SEML de développer de nouveaux projets d'envergure sur le territoire.

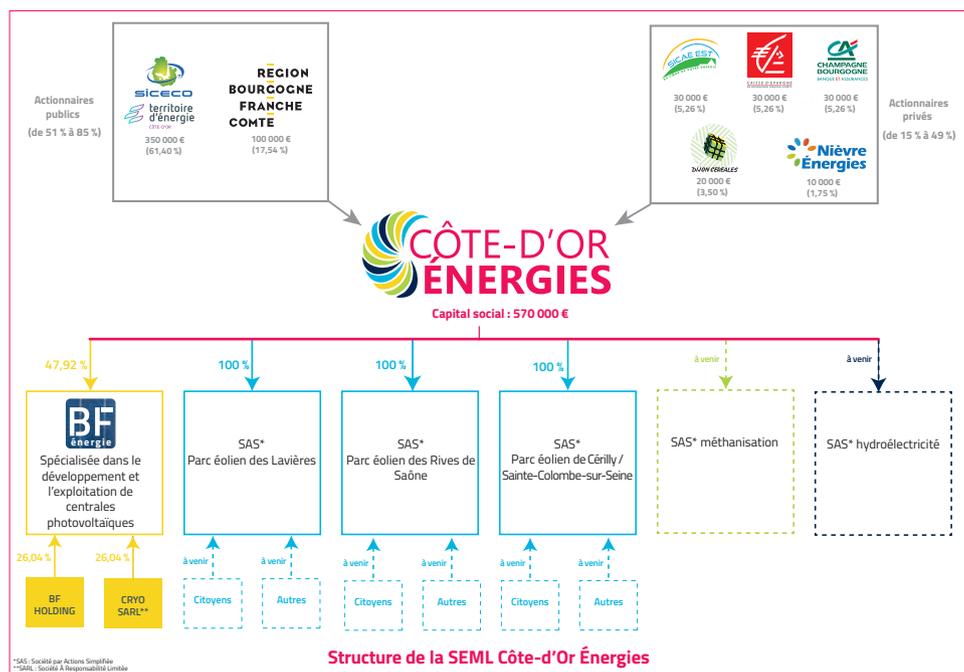


Carte d'identité

pour mieux connaître la SEML Côte-d'Or Énergies

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.

Elle a pour mission d'acquérir, d'aménager, de construire et d'exploiter tous moyens de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables, notamment l'éolien, l'hydraulique, le solaire et la méthanisation.



17 avril 2018

Le Conseil d'administration approuve l'entrée de la SEML au capital de BF Énergie, société spécialisée dans le développement, le financement et l'exploitation de centrales photovoltaïques (voir page 8)

17 septembre 2018

Le Conseil d'administration approuve la création de 5 SAS (Sociétés de Projet) dédiées au portage des projets éoliens et d'hydroélectricité.

Carte d'identité

pour partir à la rencontre du Conseil d'administration

5 Conseils d'administration

ont eu lieu en 2018

Eric Klinger et
Christophe Jouglet
ont remplacé
respectivement Julien
Ollagnier et Olivier
Dubray.



Jacques Jacquenet

Président

(Président du SICECO)



Anne-Marie Terrand

(SICECO)



Patrick Duthu

(SICECO)



Claude Fontaine

(SICECO)



Pascal Grappin

(SICECO)



Bernard Hanson

(SICECO)



Fabrice Lescuré

(SICECO)



Frédérique Colas

(Conseil régional)



Pierre Grosset

(Conseil régional)



Eric Klinger

(Caisse d'Épargne)



Gilbert Puyravaud

(Crédit Agricole)



Christophe Jouglet

(SICAE EST)

Éolien

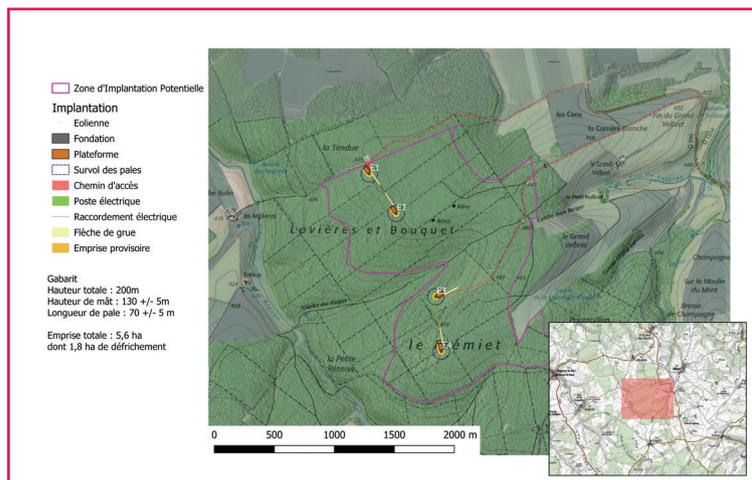
pour utiliser l'énergie du vent

En 2018, la SEML poursuit le développement des 3 projets qu'elle a initié en 2017.

Pour le parc éolien des Lavières à Minot, les études (environnement, paysage, patrimoine, acoustique et mesures du vent), nécessaires à sa réalisation sont en cours de finalisation. Elles permettent déjà d'entrevoir une première esquisse du projet. Afin d'intégrer pleinement le futur parc dans son environnement, la variante retenue répond à plusieurs critères :

- Limitation du défrichement en travaillant à partir de chemins existants
- Éloignement des cours d'eau, des lisières, des rebords de plateau et des mines
- Conception du projet paysager en cohérence avec l'alignement nord/ouest-sud/est des vallées et des crêtes, ainsi que celui du parc d'Échalot
- Suivi des courbes de niveau sur le plateau

6



Parc éolien des Lavières

4 éoliennes
de 3 MW à 4,2 MW
produisant
en moyenne
annuellement
de 36 000 000 kWh
à 48 000 000 kWh

Soit la consommation
annuelle
de 14 000 à
18 500 ménages
(hors chauffage)

Informer pour susciter l'adhésion

La concertation avec le public

Pour tous les projets éolien, la SEML organise des permanences publiques (12 octobre pour le parc des Rives de Saône et 19 décembre pour celui des Lavières) où les riverains peuvent venir s'informer, rencontrer les différents acteurs et faire part de leur inquiétudes et avis.

Des articles pour les bulletins municipaux et des lettres d'information sont réalisés régulièrement afin d'informer les habitants de l'avancement des projets.

Concernant les deux autres projets, les études environnementales sont en cours durant l'année 2018. Lors des permanences publiques, des panneaux d'information rendent

compte des premiers résultats et expliquent aussi les tenants et aboutissants d'un projet éolien. Les habitants sont également sollicités sur l'intérêt d'un éventuel financement participatif.



Une visite pédagogique

Dans le cadre du projet éolien des Rives de Saône, la SEML a organisé une visite d'un parc éolien situé dans l'Yonne le 10 février. Une quinzaine de personnes ont participé à ce déplacement.

À 2h de route seulement de Franxault, le parc de Chitry-Quenne a été choisi pour cette visite pédagogique car son implantation en plaine est équivalente à celle du projet des Rives de Saône.

Ainsi, les participants ont pu mesurer, sur le terrain, l'impact paysager et sonore des machines. Ils ont d'ailleurs été rassurés quant à l'absence de nuisances sur le site et aux alentours.

Les visiteurs d'un jour ont rencontré le Maire qui a porté le projet et qui bénéficie aujourd'hui des retombées financières pour sa collectivité. L'échange a permis de conforter les idées mais aussi de soulever d'autres interrogations comme la répartition des revenus fiscaux entre chacune des communes concernées. Tous sont repartis avec l'assurance qu'un parc éolien nécessite une forte implication du territoire et génère un impact significatif sur les finances locales. C'est aussi un outil permettant aux communes de s'engager pleinement dans la transition énergétique.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Dans le domaine du photovoltaïque, la SEML décide de s'associer à un spécialiste local de la construction et de l'exploitation de centrales solaires : BF Énergie. Cette entrée au capital à hauteur de 48 % environ lui permet de bénéficier de l'expertise de BF Énergie pour faire émerger rapidement des centrales en toiture.

Ce partenariat donne accès à la SEML à quatre centrales déjà opérationnelles d'une puissance totale de 250 kWc correspondant à la consommation électrique d'une centaine de foyers (hors chauffage).

Quatre projets sont d'ores et déjà identifiés par la SEML : les toits

de la Maison de santé à Bligny-sur-Ouche (21), de la salle des fêtes à Longeault (21), du centre technique et intercommunautaire à Nuits-Saint-Georges (21) et de la salle omnisports à Seurre (21).

La sélection des projets a été réalisée selon différents critères : la surface (donc la puissance à installer), le type de toiture (présence d'amiante, structure permettant de supporter le poids des panneaux), la pente et l'orientation du toit, le coût de raccordement électrique et le secteur (sauvegardé ou non).

Deux projets supplémentaires, apportés par BF Énergie, sont en cours de construction à Collonges-les-Premières (21) et à Andilly (74).



Centrales photovoltaïques

Chiffres prévisionnels pour les 6 nouveaux projets :

1 000 kWc de puissance installée

5 200 m² de panneaux photovoltaïques déployés

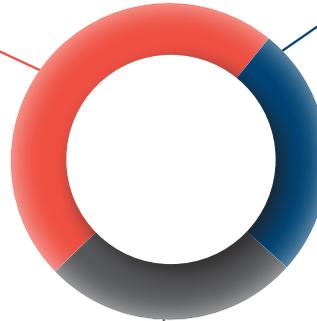
1,2 million d'euros d'investissement

400 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Quelle structure pour BF Énergie ?

SEML Côte-d'Or Énergies (47,92 %)

Constituée d'actionnaires publics (SICECO, territoire d'énergie et Région Bourgogne-Franche-Comté) et privés (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Dijon Céréales, SICAE EST et Nièvre Énergies).



BF HOLDING (26,04 %)

Elle détient O'SiToIT SARL (construction de centrales photovoltaïques sur grandes toitures, efficacité énergétique des bâtiments et électromobilité), et des participations dans des sociétés de production d'énergie photovoltaïque comme BF Energie.

CRYO SARL (26,04 %)

Elle possède et exploite des centrales photovoltaïques au sol et en toiture.



Visite de la centrale photovoltaïque de Collonges-les-Premières

La centrale photovoltaïque de Collonges-les-Premières a reçu la visite des élèves du lycée viticole de Beaune. Ils ont pu étudier en situation réelle le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque.

Méthanisation

pour utiliser l'énergie de la matière organique

Plusieurs réunions se sont déroulées dans les locaux de l'Agglomération de Beaune Côte et Sud. Elles portaient sur une étude de faisabilité avec un collectif d'agriculteurs répartis

entre Labergement-les-Seurre et Ruffey-les-Beaune. La SEML a présenté ses moyens d'actions. Elle pourrait venir soutenir ce groupement en entrant au capital de la société de projet.



10

Hydraulique

pour utiliser l'énergie de l'eau

Les dossiers pour la réhabilitation des centrales micro-hydrauliques à Bèze et à Semur-en-Auxois suivent leurs cours. Une exploitation hydraulique nécessite le respect de plusieurs réglementations : le droit d'eau (capacité d'un propriétaire d'ouvrage hydraulique à exploiter la force motrice de l'eau sans autorisation administrative), ou encore le respect de l'environnement (continuité de la rivière, passage de poissons, ...). Son rendement est fonction du débit du cours d'eau et de la hauteur de chute.

Une unité de méthanisation permet de transformer de la matière organique (fumier, sous-produits agricoles, déchets alimentaires ou verts, ...) en gaz, réinjecté sur le réseau ou brûlé pour produire de l'électricité et de la chaleur.

En Bourgogne-Franche-Comté, la production d'énergie issue de la méthanisation devra atteindre 160 GWh sur l'année 2020. Sur 2016, elle s'est élevée à 137 GWh.

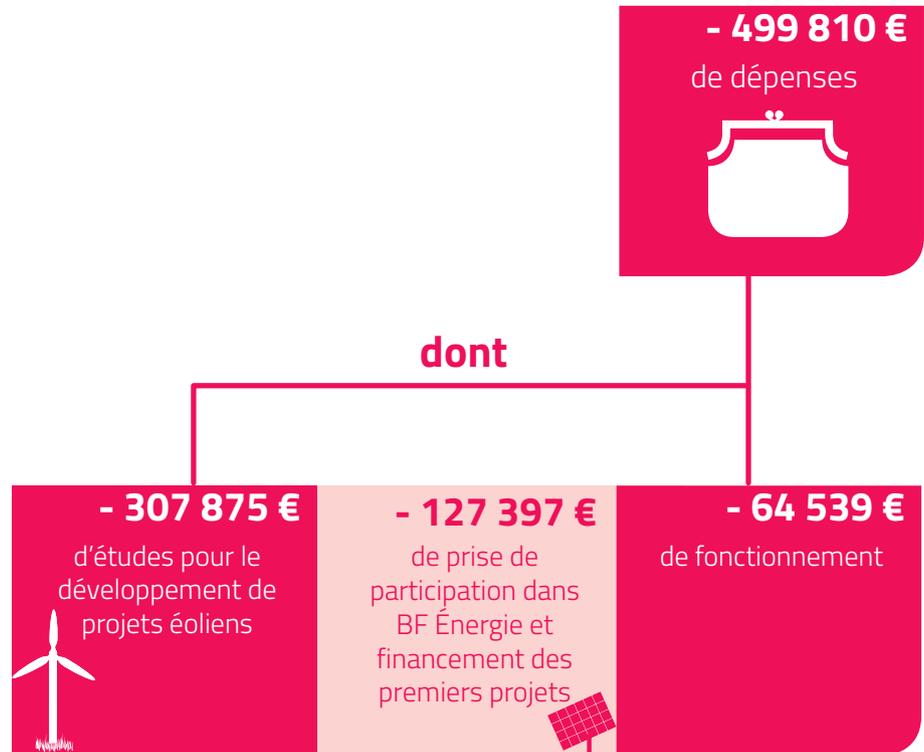
Les chiffres pour faire les comptes

Comme chaque année, la SEML a renouvelé son adhésion à la fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales).

La SEML a adhéré à France Énergie Éolienne (FEE), une association chargée de promouvoir, représenter et défendre l'énergie éolienne en France.

Elle a également adhéré au Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

870 216 € disponibles au 1^{er} janvier 2018



SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 570 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr